



## Repond Brice

Promotion et expansion de l'Open Data dans le canton de Fribourg : enjeux, avantages et mise en œuvre

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 02.04.23

Transmission au CE : \*03.04.23

## Dépôt et développement

### Contexte et objectifs

En 2017, les députés Gapany et Marmier sollicitaient du Conseil d'Etat un rapport concernant une stratégie cantonale pour l'accès libre aux données publiques, relatives à l'Etat de Fribourg principalement (Open Government Data). Le présent postulat vise à étendre cette démarche à l'ensemble du potentiel Open Data bénéficiant à la population, et pas seulement aux données gouvernementales. Pour rappel, l'Open Data consiste à rendre accessibles, de manière ouverte et libre, les données publiques ou privées à des fins d'utilisation, de réutilisation et de redistribution. La mise en place d'une structure d'Open Data au niveau cantonal peut présenter de nombreux avantages tels que la transparence, l'innovation, l'amélioration des services publics, la recherche et le développement, etc.

### Domaines clés et exemples

Les domaines clés, bien que non exhaustifs, où l'Open Data pourrait apporter une valeur ajoutée significative comprennent les transports, l'énergie, l'environnement, la santé publique, l'éducation, le gouvernement et l'administration, la culture et le patrimoine ou encore l'économie. À titre d'exemple, l'Open Data dans le secteur de l'énergie offrirait aux autorités fribourgeoises et à la population la possibilité d'accéder aux données de consommation, de production d'énergie et à leurs prévisions futures, au niveau cantonal. Des collectivités semi-publiques suisses ou étrangères, telles qu'Elia (gestionnaire du réseau de transport belge), ont déjà adopté cette approche.

### Enjeux de protection des données

Le rapport devra prendre en considération les risques relatifs à l'anonymisation et à la protection des données conformément aux réglementations en matière de protection des données et de la vie privée, telles que la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD). Il est important de souligner les défis spécifiques liés à ces aspects et de proposer des solutions pour garantir la confidentialité des informations.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

## Demande

Le postulat demande au Conseil d'Etat :

1. d'examiner la faisabilité de promouvoir l'Open Data dans les secteurs clés susmentionnés, en identifiant les données pouvant être rendues accessibles de manière ouverte, en complément des efforts existants concernant l'Open Government Data ;
  2. d'évaluer les avantages potentiels de l'Open Data pour les citoyens, les entreprises et les administrations publiques, tels que l'amélioration de la transparence, la stimulation de l'innovation et la facilitation de la prise de décision éclairée ;
  3. d'analyser les défis et les coûts liés à la mise en œuvre de l'Open Data, notamment en ce qui concerne la protection des données et la garantie de la confidentialité des informations ;
  4. de proposer des mesures concrètes pour promouvoir l'Open Data dans le canton, en tenant compte des résultats de l'étude de faisabilité et des avantages potentiels identifiés, et en complément des initiatives d'Open Government Data ;
  5. de présenter un rapport détaillé au Grand Conseil sur les conclusions et les recommandations issues de cette étude, y compris un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Open Data dans les secteurs clés.
-